

## 2 - 2004 Le détournement du Guiers Vif à La Corderie / Les travaux

**2004** : La rivière du Guiers Vif, en amont de l'usine de La Corderie, devient le lieu de la première expérimentation locale de « désanthropisation » pratiquée au nom de la « continuité écologie » dans la vallée des deux Guiers.

Le barrage de La Corderie, dont l'origine demeure inconnue mais dont l'existence est prouvée au milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle, permet alors la production d'énergie électrique et se trouve accusé d'empêcher la « montaison » des truites ainsi que le « transit sédimentaire ».

Le maire des Echelles, prévoyant déjà un futur projet sur cette zone, s'inquiète de savoir si cette opération fera disparaître le droit d'eau affecté au barrage et questionne le S.I.A.G.A. sur ce sujet.

La réponse du syndicat est claire : « *Concernant la demande de maintien de l'alimentation en eau des canaux et de l'étang, nous tenons à rappeler que, connaissant l'intérêt que porte la commune des Echelles à ce secteur (intérêt rappelé dans la révision du PLU), nous avons étudié une solution technique visant, si elle est à l'avenir mise en œuvre par les communes, à retrouver une connexion entre les canaux et la rivière* ».

En 2004-2005, le S.I.A.G.A. fait donc creuser un nouveau lit plus court et de plus forte pente, asséchant le site du barrage. Le chantier coûtera environ 500.000 euros sur fonds publics, exception faite de la participation de 30.000 euros exigés de l'entreprise Matussière et Forest, propriétaire des lieux à cette époque et en situation de procédure judiciaire.

Ce faisant, c'est un espace de sept hectares, terrain des anciens méandres du Guiers, qui se retrouve abrité de la fureur des crues mais dont les canaux se retrouvent asséchés.



10 Détournement du barrage de La Corderie en 2004 (BL)

## Le rapport de la commissaire-enquêtrice

Nous reviendrons sur les résultats en Episode 2 mais un élément de ce rapport de Madame Moselle paraît important : à la demande des communes, le S.I.A.G.A. a étudié la possibilité de remise en eau des canaux mais ne s'engage pas, formellement, à remettre l'eau dans les canaux à la demande des communes.

Le 21 juillet 2004, Madame Mireille Moselle, commissaire-enquêtrice sur le projet de détournement du Guiers rappelle les objectifs essentiels de ce projet :

- 1 Rétablir une dynamique fluviale plus proche du fonctionnement naturel du cours d'eau et améliorer le développement des espèces piscicoles.
- 2 Réduire les phénomènes d'érosion en rive droite en amont du seuil de La Corderie.
- 3 Remobiliser en période de crue des champs naturels d'inondation, tels que lit majeur de rive gauche.

### 1-3-Analyse des observations et avis du commissaire-enquêteur

Observation de Messieurs les Maires des communes des Echelles et Entre deux Guiers, Jacques Verney et Roland Mollard.

La globalité du projet reçoit l'assentiment des 2 communes directement concernées, toutefois comme cela a toujours été affirmé, demandent que l'alimentation en eau des canaux et de l'étang soit maintenue lors de la réalisation des travaux.

Comme présenté dans le cadre de la révision du PLU des Echelles, ce secteur revêt un caractère remarquable sur le plan environnemental (voir plan ci-joint).

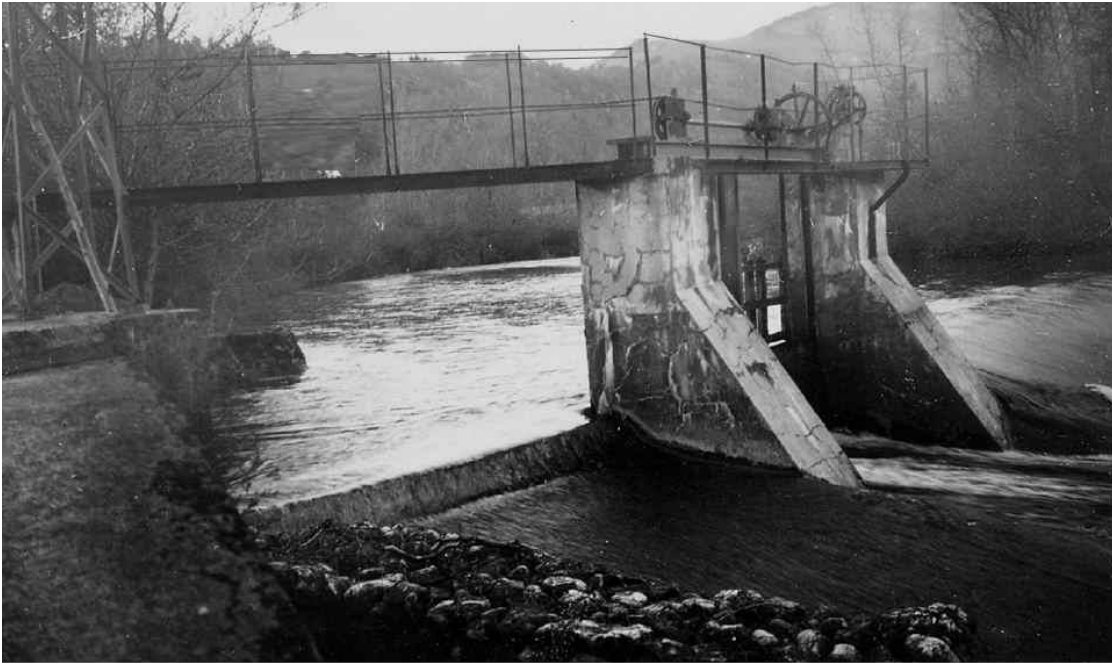
Demandent que l'emprise de l'ancien lit soit propriété communale.

#### Réponse du SIAGA

concernant la demande de maintien de l'alimentation en eau des canaux et de l'étang, nous tenons à rappeler les éléments ci-après :

- actuellement le seuil de la Corderie, la prise d'eau et les canaux appartiennent à la société MATUSSIÈRE et FOREST qui n'en a plus usage,
- par contre, connaissant l'intérêt que porte la commune des Echelles à ce secteur (intérêt rappelé dans la révision du PLU), nous avons étudié une solution technique visant, si elle est à l'avenir mise en œuvre par les communes, à retrouver une connexion entre les canaux et la rivière.





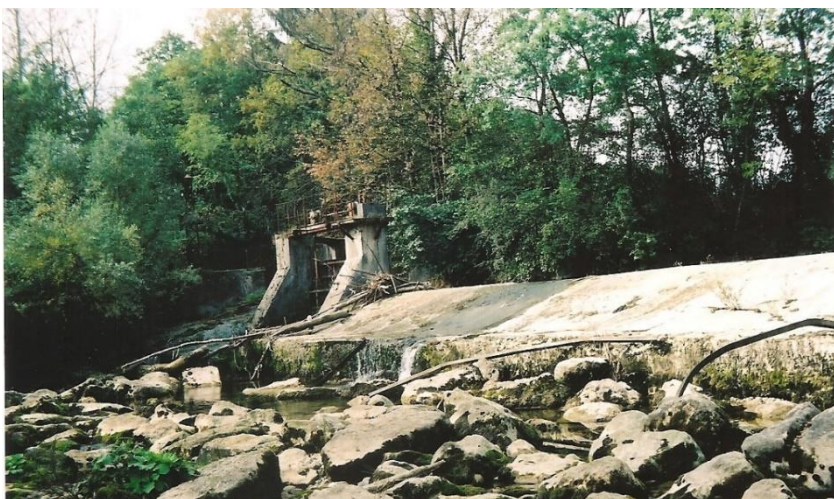
12 Le barrage de La Corderie avant 2004



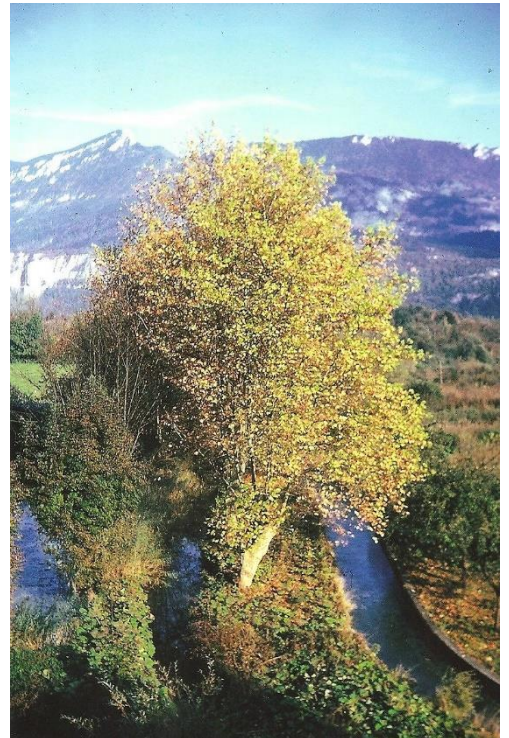
13 Les travaux en 2004

(Photos  
Louis Gradelet / toute la page)

15 Autrefois : Les deux canaux et un bout de l'étang (à gauche)



14 - Le barrage en 2005





## 2010 - Le P.E.R. / La Boucle du Guiers

**2006** : Les deux communes jumelles d'Entre deux Guiers et Les Echelles décident de lancer le projet d'une base de loisirs sur l'espace de l'ancienne Corderie. Trois hommes en sont à l'origine : Jean-Pierre Vial, président du Conseil Général et ancien maire des Echelles, Jacques Verney, maire des Echelles et Roland Mollard, maire d'Entre deux Guiers.

Le domaine de La Corderie est mis en vente dans le cadre d'un règlement judiciaire et la commune des Echelles s'en porte acquéreur. L'entreprise quittera les lieux en 2010, ouvrant la possibilité de transformer l'espace à caractère industriel vers un nouvel usage à caractère touristique, baignade et loisirs.

L'association patrimoniale locale, « La Commanderie » <sup>(1)</sup>, est appelée à participer au projet de « La Boucle du Guiers » (qui prendra plus tard l'appellation Rivière'Alp »). Cette opération s'effectuera dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale (P.E.R.) <sup>(2)</sup> confortablement financé, à cette époque, par des fonds publics.

Il convenait de retracer l'histoire de cette ancienne zone artisanale et industrielle qui avait vu se succéder au fil des siècles un étang des Chartreux, des moulins de l'Ordre Hospitalier de Saint Jean de Jérusalem, une tannerie, une fabrique de cannes de parapluie, une soierie, une corderie et enfin une annexe des Papèteries Matussière et Forest.

Nos recherches vont montrer que, de temps immémorial, l'histoire de cet espace est liée à l'eau par l'aménagement progressif de l'ancien lit de la rivière. C'est ici que le recours à l'énergie hydraulique aura engendré une très riche vie artisanale et industrielle jusqu'en 2010.

La sauvegarde et la valorisation du patrimoine local constituaient la préoccupation majeure de notre association. Et cette approche correspondait parfaitement au premier des quatre objectifs de la politique nationale engagée dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale.

Le P.E.R. de la « Boucle du Guiers » nous a paru une excellente opportunité pour permettre à la

population locale d'investir un site autrefois interdit au public et cependant porteur de l'histoire de la vallée.

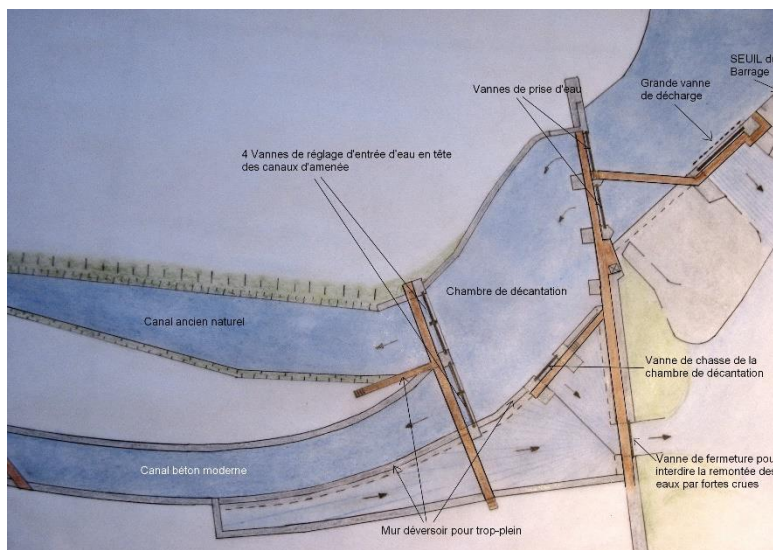
Les élus locaux ont retenu « l'EAU » comme thématique de la nouvelle base de loisirs. Option la plus évidente, cet espace est l'illustration de l'eau qui le façonne et de l'homme qui s'en protège, le domestique et utilise sa puissance pour ses activités.

Mais comment utiliser ce thème sans remettre l'eau dans l'étang et les canaux ?

Cette question nous mènera rapidement à en poser une autre sur le passé : **Pourquoi avoir détourné le cours du Guiers en 2004 en supprimant son passage au seuil du barrage ?**

Nous produirons deux avis :

- **Nos observations sur les effets du détournement du Guiers en 2004.**
- **Nos propositions sur le projet « La Boucle du Guiers ».**



16 La ventellerie du barrage de La Corderie (BL)

<sup>1</sup> Dont je suis membre

<sup>2</sup> Les pôles d'excellence rurale s'inspirent des « Pôles de compétitivité urbaine » et sont annoncés lors du C.I.A.T. du 14 octobre 2005.

## Observations sur les effets du détournement du Guiers

Pour cela, nous interrogerons les techniciens du S.I.A.G.A. et consulterons les dossiers d'étude préalables pour comprendre les objectifs de cette opération de détournement de rivière. Notre objectif étant bien de participer à l'élaboration d'un projet sur le thème de l'eau et comment refaire couler l'eau au cœur de cette zone à réaménager.

Le résultat de nos recherches et réflexions nous amènera, en 2010, à éditer une brochure (« La Boucle du Guiers » / « Les cahiers de La Commanderie ») dont voici les points essentiels.

### Les justificatifs invoqués pour ce détournement de 2004

*· Le projet fait suite à la demande pressante d'un riverain qui se plaint de l'érosion des berges au droit de sa propriété, en rive droite de la rivière, en amont du barrage.*

*· La réglementation exige la création de passe à poissons sur tous les barrages de France et d'Europe (directive Européenne). Il était donc nécessaire de favoriser la circulation du poisson.*

*· Le seuil du barrage était détérioré et la crainte qu'il soit emporté par une crue se serait fait jour auprès de certains élus de l'agglomération. Il convient de rappeler que la crue du début des années 90 qui a emporté le barrage « Lacroix » (ou « barrage de la déviation ») a marqué les esprits sur la commune d'Entre deux Guiers.*

Un **panneau explicatif**, installé en bordure de route, face à la Résidence Béatrice, reprend les éléments du dossier en exposant cinq motifs justificatifs que nous analyserons en détail.

- « **seuil dégradé et infranchissable pour les poissons** » :

- il est certain que le seuil était dégradé mais aucune preuve ne vient démontrer son infranchissabilité. Sans nier les indiscutables dégradations liées à un usage normal, il faut savoir que les travaux de la déviation de l'agglomération (1976-1977) se sont accompagnés d'une autorisation préfectorale **d'extraction de matériaux** dans le lit de la rivière, **en aval du barrage de La Corderie**. Cette

opération, contraire à la bonne gestion du lit de la rivière, avait entraîné une **érosion régressive**, origine de la dégradation du seuil du barrage. L'apport de blocs de renforcement au pied de ce seuil s'était déjà avéré nécessaire.

- pour ce qui concerne l'échelle à poissons, nous connaissons d'autres barrages (proches ou plus éloignés) qui n'en possèdent pas, pour des niveaux de chute bien plus conséquents et qui ne semblent pourtant pas faire l'objet d'une telle exigence. De plus, nous pouvons considérer que les poissons ne pouvaient être arrêtés par ce seuil relativement modeste et en pente très faible. De plus, l'association locale de pêche ne semble pas avoir validé cette option de détournement du lit. Les responsables piscicoles locaux semblent même avoir été absents des processus de décisions et nous ont déclaré regretter l'assèchement de l'ensemble hydraulique de la Boucle du Guiers.

- « **arrêt du transport des matériaux, indispensable au fonctionnement d'une rivière** ». Cet argument nous paraît s'opposer au bon sens et au constat le plus élémentaire. S'il paraît difficile de réfuter cette thèse pour un barrage- retenue d'eau (comme par exemple le barrage de Chailles), le barrage- seuil de La Corderie n'arrêtait pas le transit des matériaux. Si cette affirmation était exacte, des montagnes de matériaux auraient dû se retrouver en amont du barrage, ce qui n'était pas le cas. Le rapport joint à l'étude (p5-500), précise que le seuil du pont (celui du chef-lieu) « **sédimente le lit en amont et comble les fosses d'extraction réalisées lors des travaux de la déviation** ». Les matériaux comblant ces fosses ne peuvent provenir que de l'amont du seuil du barrage, preuve indiscutable que ce dernier n'interdit pas le transit des matériaux. D'autre part, a-t-on décidé de supprimer tous les seuils et tous les barrages se dressant au fil de nos rivières ? Pourquoi ce barrage et pas les autres ? Pourquoi a-t-on remis en cause, de façon aussi légère, le travail des anciens depuis des siècles dans la gestion et l'utilisation de nos rivières ?

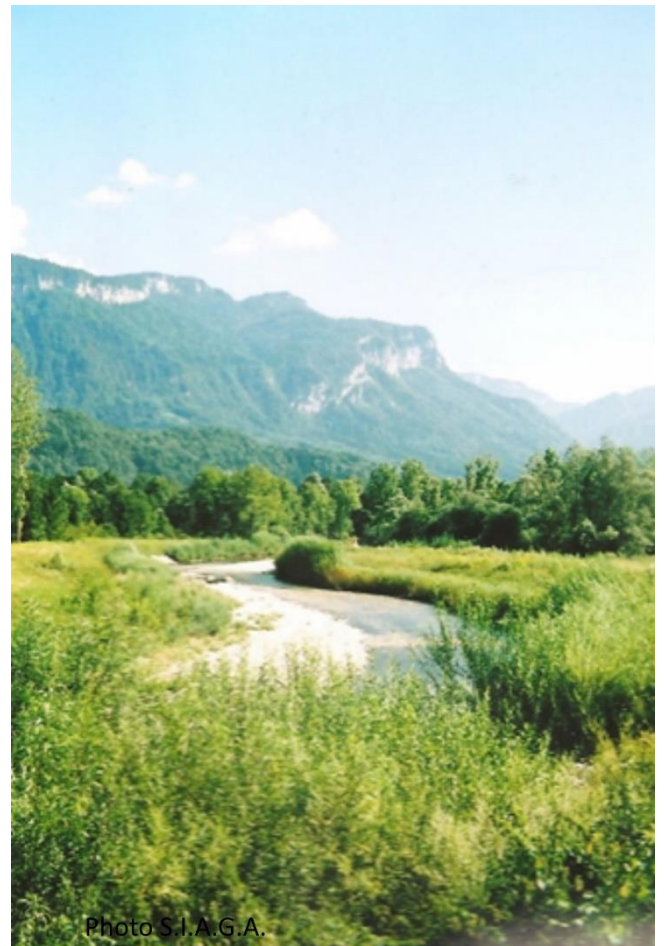
- « **érosions des berges** ». Là encore, le bon sens comme l'enseignement reçu nous montrent, à l'évidence, que seuils et barrages ont toujours été construits par l'homme pour stabiliser le cours de l'eau et maîtriser sa force pour éviter l'érosion des berges. En 1865, l'ingénieur des Ponts et Chaussées qui instruit la demande de reconstruction de ce barrage, construit par Monsieur Ambroise Veyre, indique : « **..ce barrage**

ne peut d'ailleurs produire qu'un excellent effet sur les terres situées sur la rive droite du Guiers, à l'amont de la prise d'eau, car la rivière produit en ces endroits des affouillements considérables depuis que le barrage a été en partie emportée. Ce témoignage est éloquent et s'inscrit en parfaite opposition avec les considérations présentées en 2004. Mais mieux encore que ces documents, et bien plus spectaculaire est la démonstration que réalise aujourd'hui la rivière (voir plus loin les photos prises au même endroit en 2005 et en 2008). Désormais, le Guiers, dont la puissance n'est plus cassée par le seuil du barrage, a vu s'accroître sa pente et commence à dessiner les méandres caractéristiques du torrent à la recherche d'une pente d'équilibre, érodant les berges et mangeant les terrains à plusieurs endroits, en aval mais aussi en amont. La rivière, même avec un lit étroit, ne travaillait pas de la sorte avec un cours stabilisé par le seuil du barrage et n'a pas causé de dommage au cours de ce dernier siècle à cet endroit. Par opposition, **les travaux de 2004 ont déstabilisé ce lit**, provoquant ces affouillements et aboutissant au contraire de l'objectif recherché <sup>(3)</sup>.

Nous lisons également que « **la crue de 1990 qui a enlevé le barrage Lacroix a accentué l'érosion en amont et surcreusé le lit après le seuil de La Corderie** ». Cette affirmation est totalement fautive car **le seuil rocheux naturel du pont des Echelles** interdit tout effet en partie amont.

- « **banalisation des milieux et réduction de la biodiversité** ». Cet argument, lui aussi, nous semble en totale contradiction avec la réalité. Nous mettons en doute les méthodes de contrôle et de justification de ce genre de motivations. Et sans savoir si barrage, étang, canaux et zones humides « banalisent les milieux », nous sommes, par contre, persuadés que **l'assèchement de sept hectares a provoqué une extraordinaire réduction de la biodiversité** de cette zone. Preuve en est apportée, s'il en était besoin, de la demande d'une administration de recréer, en 2010, dans le cadre du P.E.R., une zone humide dans la partie asséchée, assèchement provoquée par son autorisation de détournement de l'eau 6 années plus tôt.

- « **diminution des champs naturels d'expansion des crues (digue)** ». L'argument développé considère que « *des travaux en amont du*



17 Le Guiers Vif face à la Résidence Béatrice en 2005. (Site Siaga)

*barrage, rive gauche, ont rétréci le lit de la rivière en empêchant la submersion du lit majeur* » (secteur de la peupleraie). Nous doutons, pour notre part, de la pertinence et de la réalité de cet argument et considérons que, si tel était bien le cas, il aurait suffi d'imposer au propriétaire la remise en état de la berge.

En marge de ces justifications nous est expliqué le principe d'aménagement du nouveau lit : « **Afin de retrouver une rivière la plus naturelle possible, le SIAGA a opté pour l'utilisation préférentielle des techniques particulières dites de génie biologique** »

Outre le nouveau tracé, qui évite le barrage et accélère la vitesse de l'eau, les nouvelles techniques de « *fascinage, bouturage, lit de plantes et de plançons* » sont minutieusement détaillées dans le but de retrouver un « *fonctionnement normal d'une rivière avec un lit mineur et un lit majeur* ».

Le chantier du détournement prétend ainsi reconstruire « l'état naturel de la rivière ». Mais, vouloir casser la tradition dans la gestion de la rivière

<sup>3</sup> Divinatoire ? Voir le résultat plus loin dans l' « Episode 2 »



en recréant une « rivière naturelle » nous apparaît à la fois ambitieux et prétentieux ; nous le constatons clairement aujourd'hui. **L'homme peut-il prétendre reconstruire un « état naturel » d'une rivière ? Et selon quelles modalités concilier la présence de l'homme dans la nature ?**

### La renaturation des berges

Deux observations s'imposent sur cette renaturation :

- Dès les premières crues qui ont suivi cette opération, ces plantations ont été largement balayés par la rivière. Par contre, sans avoir besoin de « renaturer » les berges, la ripisylve reprend naturellement et rapidement possession des lieux selon son bon vouloir. Dans un article publié dans la revue internationale « Science », Bruno Héroult <sup>(4)</sup> explique comment il conviendrait de « *laisser une grande part aux régénérations naturelles qui coûtent beaucoup moins cher et sont très efficaces dans un laps de temps court* ».

*En définitive, nous serons très critiques à l'encontre de cette opération de détournement du Guiers en 2004. Et nous ne pourrions nous résigner à voir disparaître ces éléments patrimoniaux que sont barrage, canaux, étang et turbines sans réagir.*

*Nous regrettons aussi l'absence d'étude historique préalable sur cette zone par l'équipe de maîtrise d'oeuvre comme la méconnaissance de l'ensemble de la population concernant cet espace privé et sa riche histoire. Nul doute qu'un peu plus de curiosité aurait permis d'obtenir un projet différent et vraiment respectueux du patrimoine existant.*



18 Autrefois, l'étang de l'Hôtel Durand au Cotterg avant le détournement (Photo Louis Gradelet)

<sup>4</sup> Bruno Héroult, (C.I.R.A.D. / « Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement) ( <https://www.sciencesetavenir.fr/nature->

[environnement/plantes-et-vegetaux/la-foret-tropicale-se-restaure-rapidement-et-c-est-une-chance\\_159757](https://www.sciencesetavenir.fr/nature-environnement/plantes-et-vegetaux/la-foret-tropicale-se-restaure-rapidement-et-c-est-une-chance_159757) )